

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE - EPIC

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS-

Comité de Direction - Séance du 01 Avril 2021

Le Jeudi 01 Avril 2021 à 20 h 30, le Comité de Direction de L'OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME de Decazeville Communauté s'est réuni à la salle d'animation et des fêtes de FIRMI, en raison des prescriptions sanitaires liées à la crise du covid-19, sous la Présidence de Mr Michel RAFFI, Président de l'Office de Tourisme Communautaire.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Membres du Comité de Direction présents et votants :	17
Membres du Comité de Direction suppléés :	08
Date de convocation :	25/03/2021

Etaient présents :

-**Collège des élus communautaires titulaires** : M. Jean-Pierre BALDIT, M. Michel RAFFI, Mme Chantal MAZENQ, M. Pierre TIEULIE, M. Roland JOFFRE M. Jean-Michel REYNES.

-**Collège des élus communautaires suppléants** : Mme Christine TEULIER, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Virginie CARTRON, M. Jean-Paul GINESTET, Mme Laurence WENZKE, Mme Cécile PRONZAC.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires** : M. Nicolas JACQUEMIN, M. André ROMIGUIERE, Mme Sophie ROUDIL.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants** : M. Bruno GIMENEZ, Mme Florence AUBLE, M. José DEWIT, M. Francis MAZARS.

Etaient absents excusés :

-**Elus communautaires Titulaires** : M. Laurent ALEXANDRE, Mme Virginie AGUIAR.

-**Représentants et professionnels du Tourisme Titulaires et Suppléants** : Mme Monique ROBERTIES, Mme Bérangère ROLS, Mme Stéphanie ROQUES, M. Jean-Pierre VAUR, M. Claude CHASTAND, Mme Sabine GODIN, M. Marc PORTE, M. Christian BERNAD, Mme Marie-Hélène PRIVAT.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire peut donc délibérer valablement.

CONTRATS 2021 DU PERSONNEL SAISONNIER

Malgré le contexte sanitaire incertain, il convient d'anticiper le recrutement de personnel saisonnier pour la saison à venir concernant le fonctionnement des équipements touristiques exploités et gérés par l'Office de Tourisme Communautaire (bateau et terra olt).

Ces contrats prendront effet aux dates mentionnées ci-dessous dans la mesure où le contexte sanitaire permettra le redémarrage de l'activité fluviale et touristique sur ces périodes.

Il est proposé de procéder au recrutement d'agents comme suit pour la saison 2021 :

1 / 4 postes saisonniers de droit privé et relevant de la Convention Collective n°3175 des Organismes de Tourisme après revalorisation de la grille indiciaire et de la valeur du point :

-1 CDD 35 h du 26/04/2021 au 03/10/2021 du capitaine du bateau – échelon 2.3 indice 1946

-1 CDD 35 h du 26/04/2021 au 03/10/2021 du matelot et guide sur le bateau – échelon 1.2 indice 1450

-1 CDD 35 h du 28/06/2021 au 28/08/2021 d'un agent d'accueil sur le bureau de Flagnac - échelon 1.1 indice 1380

-1 CDD 15 h du 28/06/2021 au 28/08/2021 d'un agent d'accueil sur un Point Info saisonnier à Aubin - échelon

1 - indice 1380
Accusé de réception en préfecture
012-527955454-20210401-2_00801042021-DE
Reçu le 14/04/2021

Concernant les postes du capitaine et du matelot du bateau et au vu des incertitudes du contexte sanitaire et des annonces gouvernementales d'un nouveau confinement en avril 2021 ainsi que d'un potentiel retour progressif de l'activité économique mi-mai, le Comité de direction valide un décalage d'un mois des contrats de l'équipage, à savoir de début juin à fin septembre espérant reprendre une activité fluviale assez stable.

Ainsi les contrats de l'équipage du bateau seront les suivants :

- 1 CDD 35 h du 31/05/2021 au 01/10/2021 du capitaine du bateau – échelon 2.3 indice 1946
- 1 CDD 35 h du 31/05/2021 au 01/10/2021 du matelot et guide sur le bateau – échelon 1.2 indice 1450

2 / Afin de finaliser les travaux d'aménagement et de nouvelle scénographie à Terra Olt, il est proposé un contrat CDD supplémentaire de 4 semaines à un agent disposant des compétences requises, pour la période du 06 au 30 Avril 2021.

Après consultation de l'agent, il serait disponible pour les missions que nous souhaitons lui confier à Terra Olt qu'à partir du 12/04. Il est ainsi proposé d'établir le CDD du 12/04/2021 au 07/05/2021.

3 / Par ailleurs nous avons reçu une demande d'Elise ROLS habitante de Livinhac-le-Haut qui était déjà saisonnière à Terra Olt pour les saisons 2018 et 2019 et qui a donné entière satisfaction.

Elle est actuellement en **licence professionnelle guide-conférencier** à l'Université Clermont Auvergne et est à la recherche **d'un stage rémunéré de 12 semaines minimum** entre le 10 mai et le 31 août 2021.

Sa formation est bien entendu axée majoritairement sur des activités de guidage mais également sur l'activité touristique.

Ainsi nous pourrions lui proposer de l'accueillir **en stage rémunéré** :

- du 1er juin au 31 août 2021, soit 13 semaines
- à 35 h

- avec en juin : 100 % sur le guidage avec la préparation et le montage de nouvelles visites au préalable

- avec en juillet et août un panachage entre le guidage (46 %) et terra olt (54 %).

Virginie notre guide conférencière pourrait également l'aider et l'accompagner dans sa formation de guidage.

Concernant ce stage rémunéré, une gratification sera à lui verser sur les 3 mois.

La validation de ce stage rémunéré permettra de remplacer un contrat saisonnier renouvelé chaque année pour Terra Olt et de former un jeune habitant le territoire.

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, valide le recrutement des emplois saisonniers et du stage rémunéré comme mentionnés ci-dessus.

Ainsi délibéré à FIRMI, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Publiée le 12 Avril 2021

le Président
Michel RAFFI

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTÉ
EPIC

L'Envol - Place Jean Jaurès

12110 CRANSAC-LES-THERMES

Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80

Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36

Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification (*articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative*). Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet (*article R 421-2 du code de justice administrative*).